## RĒGLEMENT 2025 ENDURANCE 25 POWER

## **ARTICLE 1 - DEFINITION**

Championnat ENDURANCE 25 POWER dans les catégories suivantes : idem Championnat de France 25 POWER 2025.

### **ARTICI F 2 - CONCURRENT**

Pourront disputer le Championnat les pilotes de toute nationalité titulaire d'une licence NJ, NCO ou une manifestation (\*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

D'autre part, les pilotes devront être en possession du C.A.S.M (à partir de 12 ans) ou du guidon d'argent ou d'or pour les moins de 12 ans.

(\*) dans ce cas le participant doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.

## **ARTICLE 3 - RÉGLEMENT TECHNIQUE**

Les machines autorisées à disputer ce championnat devront répondre aux définitions du règlement Championnat de France 25 POWER endurance 2025. Les châssis de toutes marques sont autorisés dans la limite de 25 cv pour les épreuves de JUVAINCOURT et BELVAL SOUS CHATILLON organisées dans la région Grand Est. Pour rappel, la mousse de réservoir ignifugée est obligatoire.

Pour les plaques :

Fond Blanc, N° Noir pour les - 15CV = V 15 Fond Blanc, N° Rouge pour les - 25CV = V 25

Les pilotes en Pit/GP 15 et Pit/GP 25 devront se mettre en conformité avec ces couleurs de numéros (en fonction de la puissance de leur machine).

Nous rappelons que le port d'un plastron est obligatoire.

#### **ARTICLE 4 - CALENDRIER**

Les épreuves suivantes sont retenues :

12-13 Avril 2025: JUVAINCOURT

03-04 Mai 2025 : MARCILLAT EN COMBRAILLE 21-22 Juin 2025 : PARAY SOUS BRIAILLES 09-10 Août 2025 - BELVAL SOUS CHATILLON

La Commission de Vitesse Grand Est se réserve le droit de modifier le présent calendrier. Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve. Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la Commission.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT LMGE 2025

Les demandes d'engagement doivent être faites uniquement par Internet

• Sur le site engage-sports.com pour la manche de MARCILLAT et PARAY, en sélectionnant la Ligue Auvergne Rhône Alpes et le championnat de France 25 Power endurance.

Les inscriptions sont à faire au plus tard un mois avant l'épreuve. Attention, votre N° devra être compris entre le 1 et 999.

• Sur le site d'inscription de la Ligue Moto Grand Est pour les manches de JUVAINCOURT et de BELVAL SOUS CHATILLON.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par le paiement correspondant à chaque épreuve.

Le montant est de 360 € pour les catégories V15 et V25 pour une moto et 3 pilotes max. **Uniquement** pour les épreuves en interne de JUVAINCOURT ET BELVAL SOUS CHATILLON.

La confirmation d'engagement sera envoyée par engage-sport ou par la LMGE.

Lors de votre première participation à une épreuve, vous devrez confirmer votre participation au Championnat LMGE.

Seuls les pilotes avec une licence à la LMGE sont autorisés à s'inscrire.

Pour être classé à la LMGE, la licence du responsable de la team doit être prise dans un club du Grand Est.

# REGLEMENT 2025 ENDURANCE 25 POWER

#### ARTICLE 6 - COURSE

L'organisateur fournit et positionne un accès à une pendule pouvant être consultée par les pilotes. Les courses sont d'une durée de 4 heures.

Tout abandon doit être signalé dans les meilleurs délais à la direction de course.

Temps de conduite : Relais de 30 minutes maxi. Les temps de conduite des pilotes sont placés sous l'entière responsabilité du chef de Team. **Tout dépassement peut entrainer un « stop and go ».** 

Pour les pilotes âgés de 9 à 10 ans : 3 relais de 30 minutes autorisés séparés chacun par une heure de repos obligatoire.

Pour les pilotes âgés de 11 et 12 ans : 4 relais de 30 minutes autorisés séparés chacun par une heure de repos obligatoire.

Le port du brassard avec puce remis lors des contrôles est obligatoire tout au long de la manifestation. Procédure "Stop and Go":

Le temps d'arrêt pour une procédure est fixé à 30 secondes.

Plusieurs procédures de "Stop and Go" consécutives peuvent être appliquées.

Si une pénalité "Stop and Go" est infligée à un team, un panneau jaune accompagné du numéro de la machine est présenté au pilote étant en piste au moment de la présentation du panneau. Celui-ci a cinq tours maximums pour s'arrêter à l'endroit défini par la direction de course. S'il ne s'arrête pas, il est exclu de la compétition.

Toutefois, la machine peut continuer la course avec les autres pilotes.

Dans le cas où la fin de la course intervient avant l'application de la procédure, le ou les équipages concernés se voient infliger une pénalité d'un tour par procédure.

Modalités supplémentaires sur le Règlement 2025 du championnat de France endurance 25 power.

Les couvertures chauffantes sont autorisées dans les stands ou sur la pré-grille. Le pilote peut posséder un groupe électrogène transportable de 2000 watts. Aucuns branchements ne sera autorisés sur le réseau électrique des circuits.

## ARTICLE 7 - CLASSEMENT

Pour être classé, les équipes doivent au moins avoir disputé les 2/3 des épreuves inscrites au calendrier du championnat, avec obligation de faire celles de la LMGE.

## **ARTICLE 8- RÉCOMPENSE**

Les équipes Championnes licenciées à la Ligue Moto Grand Est seront récompensées lors de l'Assemblée Générale.

La présence des 3 pilotes de l'équipe est obligatoire. Seuls les pilotes licenciés à la Ligue seront récompensés. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

## **ARTICLE 9 - OFFICIEL**

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

## **ARTICLE 10 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT**

Les équipes participantes aux courses du Championnat LMGE s'engagent à suivre le présent règlement.

## **ARTICLE 11 - MODIFICATIONS**

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement. L'application pouvant être immédiate (Lettre d'information sur le site de la LMGE -Commission Vitesse).

